https://www.snetap-fsu.fr/2025-Avancement-de-grade-des-Enseignant-es-Chercheur-euses.html

2025 - Avancement de grade des Enseignant·es-Chercheur·euses

- Métiers - Enseignant·e du Sup - Carrières, rémunérations, conditions de travail... -

Date de mise en ligne : mardi 17 décembre 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Conditions pour bénéficier d'une promotion de classe pour les enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre de l'agriculture et modalités de transmission et d'instruction des dossiers de candidature à la promotion de classe des enseignants chercheurs, au titre de l'année 2025.

Avancement de classe ou d'échelon

- Conditions de promouvabilité pour un accès à :

. la hors-classe de maître ou maîtresse de conférences :
être classé au 7ème échelon de la classe normale de MC ET avoir accompli dans ce corps au moins 5 années de services (position d'activité ou de détachement) ;
. l'échelon exceptionnel de maître ou maîtresse de conférences hors-classe :
justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans le 6ème échelon de cette même classe ;
. la 1ère classe de professeur·e de l'enseignement supérieur :
être professeur·e titulaire de 2ème classe ;
. le 1er échelon de la classe exceptionnelle de professeur·e de l'enseignement supérieur :
être professeur ·e de 1ère classe avec au moins 18 mois d'ancienneté dans le grade de 1ère classe ;
. le 2nd échelon de la classe exceptionnelle de professeur·e de l'enseignement supérieur :
être professeur ·e au 1er échelon de la classe exceptionnelle depuis 18 mois.

- Conditions d'ancienneté appréciées au **31 décembre 2025.**

- Calendrier :
  . envoi de la fiche de candidature à son établissement **mardi 7 janvier 2025**
  . envoi du rapport d'activité : **vendredi 14 mars 2025**

â€" >**Téléchargez la** Note de service SG/SRH/SDCAR/2024-687

. Annexe 1 : coordonnées des destinataires
. Annexe 2 : fiche de candidature
. Annexe 3 : Guide de rédaction du rapport d'activité des enseignant·es-chercher·euses (version révisée en décembre 2024)

Post-scriptum :

Pour en savoir plus : Livret d'accueil des Enseignant·es-Chercheur·euses de l'Enseignement Supérieur Agricole 2023

Copyright © SNETAP-FSU